

Description de la dotation – Jeu-concours « WIT FM IA PEU PRES - FUTUROSCOPE »

Organisé sur l'antenne de la radio WIT FM du samedi 21 mars au vendredi 27 mars 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « WIT FM IA PEU PRES - FUTUROSCOPE », cinq lots sont mis en jeu.

Chaque lot comprend :

- 4 entrées pour le parc du FUTUROSCOPE, d'une valeur unitaire indicative de 62 € TTC.

Les entrées sont valables jusqu'au 25 décembre 2026, date maximale de leur utilisation.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par mail, à l'adresse indiquée lors de sa participation.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **WITFM** » au 7 14 15 (2x75cents+ prix SMS).

Après prise en compte du SMS de participation, par retour d'SMS, la Radio demandera aux participants de renseigner les informations suivantes : prénom, nom, code postal, date de naissance, email et âge. Ces informations seront communiquées par SMS (7 14 15).

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

La participation n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS d'inscription.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Les billets sont valables hors périodes d'exclusion présente sur le site du Futuroscope <https://www.futuroscope.com/fr/infos-pratiques/fag/tarifs-reservations>

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio WIT FM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.witfm.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.